

OBJET :
MISE A JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS
MAIRIE AU 1^{ER}
AVRIL 2017

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 AVR. 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2017 suite aux différents mouvements de personnel et aux cap du 27 mars, et afin de provisionner les postes ouverts à la promotion interne ainsi qu'aux avancements de grade validés pour le courant de l'année.

Monsieur le Maire précise les modifications apportées :

TABLEAU AU 1^{ER} AVRIL 2017 :

En comparaison avec les effectifs au 1^{er} janvier 2017 :

L'effectif pourvu permanent reste à 195 postes et l'effectif **pourvu total** (comprenant les remplacements et renforts) est toujours de **218 postes** au 1^{er} avril 2017.

Par ailleurs, le nombre des postes provisionnés change afin de mettre à jour les nominations suite à concours, les changements statutaires et de prévoir les promotions de grade éventuelles pour l'année 2017 à venir après les CAP de mars, ce qui explique les **31 postes encore déclarés vacants** parmi les emplois permanents.

31 postes sont déclarés vacants parmi les postes permanents :

3 postes sont conservés pour les agents **détachés sur les emplois fonctionnels,**

1 poste est conservé pour 1 agent **en congé parental**

1 poste de non titulaire est à pouvoir : il s'agit du poste d'Ingénieur chargé de mission énergie car le contractuel a démissionné.

2 postes sont conservés pour des réussites à examen 2016 dont les nominations auront lieu en juillet et septembre 2017.

Suite aux cap de mars : **19 postes** sont encore ouverts car les nominations auront lieu plus tard dans l'année : 1 Rédacteur principal 1 – 7 Adjoint Administratif principal 1 – 1 Adjoint administratif principal 2 - 1 Agent de maîtrise principal – 1 Adjoint technique principal 2 – 1 Brigadier – 4 ATSEM principal 1 – 1 Conseiller principal 2 des APS – 1 Opérateur principal des APS – 1 animateur principal 2.

5 postes sont ouverts pour les avancements de grade proposés à la promotion interne aux CAP de 2017 : 2 Attachés – 1 conseiller des APS – 1 chef de service de police – 1 agent de maîtrise.

2 provisions de non titulaires pour remplacement

Un seul poste est en cours de recrutement : le chargé de mission Energie.

Au total, 218 postes sont occupés (195 permanents + 23 non permanents) au 1^{er} avril 2017.

Le détail des grades figure dans les tableaux du 1^{er} avril 2017 annexés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs Mairie au 1^{er} avril 2017,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012, charges de personnels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.

Ampliation faite le :
18 AVR. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
13 AVR. 2017
Par publication le :
18 AVR. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 13/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-96-DE